



Centre Culturel Régional
Delémont

CH-2800 Delémont
Tél. 032 422 50 22 - ccrd@ccrd.ch

AUX ARTISTES AMATEURS JURASSIENS

Delémont, le 16 mai 2025

Madame, Monsieur,

Veuillez trouver ci-joint la feuille d'inscription pour la prochaine exposition des artistes amateurs qui se déroulera

Du samedi 10 janvier (vernissage à 11h00), au dimanche 1er février 2026 à la galerie de l'Arsenal - Thème : Le Vent.

Horaires : le vendredi de 17 à 19h, le samedi de 10 à 12h et de 15 à 18h, le dimanche de 15 à 18h.

Le délai d'inscription est fixé au 28 octobre 2025 à minuit. Les dossiers sont à déposer ou envoyer par poste à l'adresse du CCRD, rte de Bâle 10, cp 126 à 2800 Delémont 1.

La commission des galeries se réunira dès la fin du concours pour sélectionner les travaux qui seront retenus pour l'exposition.

En me tenant à votre disposition pour tous renseignements complémentaires, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, mes salutations les meilleures.

Centre Culturel Régional de Delémont
Yves Noirjean, directeur

Je souhaite poser ma candidature à l'exposition des « artistes amateurs » 2026. Veuillez trouver en annexe mon dossier. Par ma signature, je déclare accepter le règlement d'exposition.

NOM _____ PRÉNOM _____

ADRESSE _____

NP _____ LOCALITÉ _____

TÉL. _____

E-MAIL _____

DATE & SIGNATURE _____

Règlement de l'exposition des artistes amateurs 2026

1. L'inscription se fait sur présentation d'un dossier de candidature en version papier à faire parvenir au CCRD, cp 126 à Delémont. Il est possible également de déposer son dossier à l'accueil du Théâtre du Jura, route de Bâle 10, ou dans la boîte aux lettres du CCRD qui se trouve le long du trottoir de la route de Bâle. Le délai d'inscription est fixé au 28 octobre 2025 à minuit.
2. Ce dossier de format A4 comprendra
 - a. La fiche d'inscription dûment remplie
 - b. de brèves données biographiques comprenant le cas échéant les expositions auxquelles vous avez déjà participées
 - c. une reproduction des œuvres que vous souhaitez exposer, chacune au format A4 en couleur. Noter technique et dimensions (hauteur x largeur).
 - d. un bref explicatif justifiant le lien au thème demandé.
3. L'exposition est thématique, toutes les interprétations et déclinaisons sont possibles. Thème 2026 : **Le Vent**.
4. Proposer de 1 à 4 œuvres récentes en lien avec le thème, format libre, comprenant un système de fixation, ou 3 à 4 sculptures. Ne pas envoyer de dossier avec plus d'œuvres que celles que l'artiste souhaite voir sélectionnées.
5. Les résultats du concours seront communiqués par mail. La commission des galeries est seule compétente pour accepter ou refuser une candidature et pour organiser l'accrochage. Les décisions du jury ne sont pas motivées.
6. Les artistes choisis devront fournir une photographie d'au moins une œuvre sélectionnée en tiff, jpeg ou pdf de qualité suffisante pour une éventuelle impression.
7. Les œuvres pourront être mises en vente si l'artiste le souhaite. Le prix est fixé par l'artiste en concertation avec la galerie. 35% du prix des œuvres vendues seront au bénéfice de la galerie.
8. Les œuvres sélectionnées devront être apportées à la galerie de l'Artsenal le mardi 6 janvier 2026 à 18h00.
9. Chaque œuvre portera au dos une étiquette comprenant nom, prénom de l'auteur, titre, technique et le cas échéant prix de l'œuvre. Indiquer le « haut » pour les tableaux abstraits. Chaque œuvre aura un système de fixation à 2 points d'ancrage
10. Les artistes sélectionnés devront s'affranchir des frais de participation de CHF 30.- lors de la remise des œuvres. Cette participation est déduite en cas de vente.
11. Le gardiennage sera assuré par les artistes à raison de 2 ou 3 tranches. Si vous ne pouvez ou ne souhaitez pas faire de gardiennage, merci de vous acquitter d'un supplément forfaitaire de Frs 40. — par tranche de gardiennage non effectuée.
12. En vous inscrivant, vous acceptez le présent règlement.